

Fonds européens → La marche à suivre est connue. On recherche les candidatures.

Appel à la mobilisation

Le fait est notoire. Le préfet de région, Bernard Fragneau, fait le tour des départements pour inciter les services de l'État, des collectivités locales, de divers organismes à proposer des projets à financer dans le cadre du budget européen. Pour 2007-2013, L'union a en effet octroyé 433,2 M€ au Poitou-Charentes, dont 201,49 M€ de Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), 127,89 M€ de Fonds Social Européen (FSE), 96,78 M€ de Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER), 6,86 M€ de Fonds Européen pour la Pêche (FEP). En plus, la Région pourra de manière «déléguée» gérer 107,3 M€ de crédits FEDER et FSE, dédiés notamment aux entreprises, à l'environnement, aux TIC, à la formation. Par rapport au précédent contrat (2000-2006), c'est un cinquième en moins. Mais pas question de ne pas utiliser l'enveloppe. Bernard Fragneau a été clair : il faut des dossiers stricts et qui mobilisent 1 euro de financement français pour obtenir 1 euro de financement européen. Autre fait, nouveau dans le contrat, plus de zonage. Tout le monde peut y prétendre. Il y a donc plus de candidatures. Enfin, c'est ce qu'espéraient conjointement Bernard Grasset, vice-président du Conseil régional et Bernard Fragneau. Tous deux co-présidents du comité de programmation et de suivi. «L'Europe est désormais à 27. Il faut donc aussi partager avec les nou-

veaux États membres.» Bernard Fragneau parle de «sélectivité accrue dans la sélection des dossiers.» Les fonds FEDER sont aujourd'hui «moins lisibles» et la prochaine visite de la Commission, pour contrôler en Poitou-Charentes est en juin. On éclaircira à ce moment-là. Les pré-programmes ont été approuvés par Bruxelles. Il ne s'agira que d'ajustements.

Pour le FEADER, le Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH), adopté en juillet 2007 comporte un socle commun et de volets régionaux spécifiques. En Poitou-Charentes, le volet régional représente 96,78 M€ de crédits sur l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture par un soutien à la restructuration, au développement et à l'innovation ; l'amélioration de l'environnement et de l'espace rural par un soutien à la gestion des terres agricoles et boisées ; l'amélioration de la qualité de vie et promotion de la diversification des activités économiques en zone rurale ; Enfin, il existe des lignes budgétaires pour les stratégies locales intégrées et la réalisation concrète d'actions par des partenaires publics et privés locaux (LEADER).

Bien que du côté de la Région l'on déplore les baïsses des crédits sur le FSE (fonds social européen), par le «désengagement de l'État», Région et État ont bien donné le top départ. Quatre départements sont sur les rangs pour peaufiner leurs projets et décrocher la cagnotte européenne.

BERNARD AUMAILLEY